



Changer d'organisme caution

Par **shipper**, le **17/06/2008** à **17:12**

Bonjour, la MGEN s'est portée caution pour l'achat de notre maison mais en contre partie (je ne l'ai su qu'après) en tant que conjointe je suis obligée d'être assurée à 100 % chez eux et ayant des problèmes de santé ils me font payer assez cher.
Puis-je changer d'organisme caution après la vente (qui date d'un an déjà) ?